

**Commission** : Discipline  
**Date** : 24 novembre 2022

*Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.*

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	20 11 22	CHAMPNIERS ES	4 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	21 11 22	37€
D2	19 11 22	RUFFEC STADE	4 matches de suspension	Art. 13.1 et 1.4. du Barème Disciplinaire	Joueur	21 11 22	37€
D2	19 11 22	MONTBRON USA	1 match de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	21 11 22	37€
D2	20 11 22	LINARS ES	10 matches de suspension dont 3 avec sursis	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	21 11 22	80€
D2	20 11 22	NERSAC FC	4 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	21 11 22	37€
D3	19 11 22	ENTENTE FOOT 16	10 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	21 11 22	100€
D3	19 11 22	SAINT FRAIGNE FC	6 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	21 11 22	50€
D2	20 11 22	CLAIX BLANZAC ENT	3 matches de suspension	Art. 2 et 1.4 du Barème Disciplin.	Joueur	21 11 22	37€

D2	20 11 22	CLAIX BLANZAC ENT	3 matches de suspension	Art. 2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	21 11 22	37€
D3	20 11 22	LA COURONNE OC	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	21 11 22	37€
D3	20 11 22	ST HILAIRE DE BARB. FC	4 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	21 11 22	37€
D3	13 11 22	LINARS ES	3 matches de suspension	Art.4 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	28 11 22	37€
D4	20 11 22	TAIZE A. – LES ADJOTS	4 matches de suspension	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	21 11 22	37€
D4	20 11 22	GENAC GOURVILLE FC	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	21 11 22	37€
D4	20 11 22	LUXE CO	2 matches de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	21 11 22	37€
D4	20 11 22	SAINT AULAIS/CHAL.	3 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	21 11 22	37€

**Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le [lien](#)**

**Le Président : Pierre LARROUY**

**Le Secrétaire : Marcel BUISSON**